

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Table-ronde, ouverte à la presse, sur l'information scientifique : M. François de Rugy, ancien Président de l'Assemblée nationale, ancien ministre d'État, ancien ministre de la transition écologique et solidaire, Mme Agnès Buzyn, ancienne ministre des solidarités et de la santé, fondatrice du think tank *Évidences*, Mme Mélanie Heard, déléguée générale du think tank *Évidences*, Mme Géraldine Woessner, rédactrice en chef du pôle Environnement pour le journal *Le Point*, M. François-Marie Bréon, professeur au Collège de France, physicien, climatologue, ancien président de l'Association française pour l'information scientifique (AFIS), Mme Eva Morel, secrétaire générale, et M. Jean Sauvignon, directeur Data de l'association *QuotaClimat*..... 2

– Présences en réunion 26

Jeudi

26 mars 2026

Séance de 17 heures

Compte rendu n° 54

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission**



La séance est ouverte à dix-sept heures.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, cette dernière audition de la journée nous permettra d'entendre divers acteurs de la société civile – acteurs associatifs, politiques, journalistes, chercheurs – pour une table ronde consacrée à l'information scientifique, à la manière dont la science est traitée par les médias, particulièrement par les médias relevant du secteur public audiovisuel.

Les relations entre la science et les médias sont sans doute aussi anciennes que l'une et l'autre existent. Récemment, en mai 2025, un dossier a été publié par l'université de Lyon et Pop'Sciences intitulé « *Journalisme et sciences : quelles relations ?* ». La revue SPS (*Sciences et Pseudo-Sciences*) comportait pour sa part, en juillet 2017, un article du professeur Hervé Maisonneuve intitulé « *Communiquer efficacement la science* ».

En un mot, les relations sont anciennes. Nous nous souvenons tous des interventions, sur TF1, de Michel Chevalet et de son fameux « *Alors, comment ça marche ?* » de même que, plus récemment, on a pu constater l'accueil très favorable qui a été fait en termes d'audience et de reconnaissance pour l'émission « *C'est pas sorcier* » de Fred et Jamy, diffusée sur France 3 jusqu'à il y a quelques années.

Il nous semblait donc intéressant de réfléchir à la manière dont le secteur public audiovisuel travaillait sur les thèmes scientifiques.

Monsieur François de Rugy, nous vous connaissons en tant qu'ancien député de Loire-Atlantique, ancien président de l'Assemblée nationale et ancien ministre de l'environnement dans le gouvernement d'Edouard Philippe. Vous avez créé sur YouTube une chaîne, « *Et si l'économie sauvait l'écologie ?* », qui dénonce les dérives d'une « *écologie médiatisée et déconnectée de la science* ».

Madame Agnès Buzyn, vous avez été ministre des solidarités et de la santé notamment pendant la période de la crise sanitaire du coronavirus. Nous vous recevons aujourd'hui en tant que fondatrice du think tank *Évidences* qui, pour reprendre ce qui apparaît sur votre site « *s'adresse à tous ceux qui défendent la valeur politique de l'activité scientifique dans la société, au service de l'émancipation, de la croissance et du progrès* ». Là encore, votre combat contre la désinformation en matière scientifique nous intéressera ; vous êtes aujourd'hui accompagnée de Mme Mélanie Heard, déléguée générale de ce think tank.

Madame Géraldine Woessner, vous êtes une journaliste connue dans notre paysage audiovisuel pour avoir été journaliste politique, correspondante pour plusieurs médias aux États-Unis. Vous êtes actuellement rédactrice en chef du pôle Environnement pour le journal *Le Point* où vous traitez de ces sujets scientifiques et environnementaux et vous vous intéressez particulièrement à la désinformation scientifique.

Monsieur François-Marie Bréon, vous êtes physicien et climatologue. Vous avez travaillé au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), au Centre national d'études spatiales (Cnes) et, en 2024, vous êtes devenu professeur au Collège de France où vous avez été titulaire, pour l'année 2024-2025, de la chaire « *Avenir commun durable* ». Vous êtes également connu pour avoir été président de l'association française pour l'information scientifique (Afis) de 2020 à 2024, association dont vous êtes aujourd'hui le porte-parole.

Madame Eva Morel et Monsieur Jean Sauvignon, vous êtes respectivement secrétaire générale et directeur Data de l'association *QuotaClimat*. Créée en 2022, votre association souhaitait interpellier les candidats à l'élection présidentielle sur la faible place de la crise écologique dans l'agenda médiatique et vous militez en faveur d'une réponse systémique au manque de couverture médiatique des enjeux écologiques.

Je vous remercie de nous déclarer, comme vous y invitent les textes applicables aux commissions d'enquête, tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et rappelle que notre audition est retransmise en direct sur le site de l'Assemblée nationale. En application de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, je vais préalablement vous demander de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vous invite donc à lever la main droite et à dire « Je le jure ».

Mmes Buzyn, Woessner, Heard et Morel et MM. De Rugy, Bréon et Sauvignon prêtent serment.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et vous laisse tout de suite la parole.

M. François de Rugy, ancien président de l'Assemblée nationale, ancien ministre de la transition écologique et solidaire. Merci Monsieur le président, ; je souhaite tout d'abord saluer le travail de votre commission, que je trouve personnellement très intéressant. J'ai suivi plusieurs de vos auditions et je suis, de longue date, un partisan convaincu de l'évaluation dans le travail parlementaire, à condition qu'elle débouche sur des conclusions concrètes et des mesures effectives, qu'elles soient législatives, budgétaires ou réglementaires. Les commissions d'enquête constituent à cet égard un outil essentiel.

Le sujet que vous traitez est fondamental. Les médias audiovisuels contribuent puissamment à structurer le débat public et à hiérarchiser les priorités politiques. Par expérience, je peux affirmer que nombre de débats législatifs sont directement influencés par l'agenda médiatique. C'est pourquoi l'audiovisuel public est utile, nécessaire, et d'autant plus légitime qu'il respecte strictement les principes de neutralité, d'impartialité et de qualité de l'information. Il est au service de tous les Français, non d'intérêts particuliers ou de groupes de pression.

Cet aspect est particulièrement prégnant sur les questions écologiques, pour lesquelles la mise en perspective scientifique est indispensable. De fait, des diagnostics mal posés conduisent à de mauvaises décisions publiques. Je pourrai, si vous le souhaitez, en donner de nombreux exemples. À ce sujet, je souhaite dès à présent souligner un problème majeur : la coproduction de contenus d'information avec certaines ONG. S'il est normal qu'elles soient interrogées, elles ne doivent ni fournir l'expertise ni structurer seules le récit médiatique.

Je constate également un recours excessif à l'émotionnel, à la peur, au détriment du raisonnement et de l'analyse. Enfin, j'observe une tendance lourde, parfois obsessionnelle, à dénigrer ce qui est français, et notamment les fleurons nationaux dont nous bénéficions dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'énergie, de l'industrie ou de l'automobile.

Enfin, l'audience cumulée des antennes et chaînes de l'audiovisuel public est considérable ; je rappelle que les antennes de Radio France cumulent ainsi près de dix millions d'auditeurs. Dans de nombreux territoires, la radio et la télévision publiques sont en situation de quasi-monopole de l'information, ce qui leur confère une responsabilité immense. C'est

pourquoi il est important que vos travaux aillent jusqu'au bout et que le rapport soit publié pour que des conclusions utiles puissent en être tirées.

Mme Agnès Buzyn, ancienne ministre des solidarités et de la santé, fondatrice du think tank « Évidences ». Je remercie M. le président et M. le rapporteur pour leur invitation. Il est réellement utile que vous ayez fait émerger ce sujet trop rarement évoqué et que vous en ayez fait un axe à part entière de votre réflexion sur l'audiovisuel public.

La diffusion de l'information scientifique n'est ni un sujet technique, ni un simple enjeu éducatif ou culturel ; c'est un enjeu démocratique central. Nos sociétés sont profondément façonnées par la science et la technologie mais la culture scientifique moyenne demeure très limitée. Ce décalage fragilise la capacité des citoyens à se prononcer de manière éclairée sur des décisions collectives majeures, qu'il s'agisse des politiques climatiques, de la santé publique, de l'intelligence artificielle ou de la bioéthique.

Dans ces conditions, la capacité des citoyens à comprendre, discuter et évaluer les connaissances scientifiques conditionne directement la qualité du débat démocratique. Une démocratie ne peut fonctionner correctement que si le public est en mesure de saisir les conséquences des choix collectifs. C'est ici que le rôle des médias est évident : la communication scientifique constitue une fonction démocratique essentielle.

L'audiovisuel public pourrait-il être un véritable tiers de confiance ? Il en a les atouts : il poursuit une mission d'intérêt général, il dispose de moyens éditoriaux, pratique une exigence de rigueur et dispose d'un espace relativement protégé des logiques publicitaires et qui fait fi du spectaculaire. Il pourrait garantir la distinction entre connaissances établies et incertitudes scientifiques et proposer ainsi une pédagogie intelligible des enjeux scientifiques.

Les Français accordent, d'après les enquêtes d'opinion, globalement leur confiance aux scientifiques. Mais cette confiance est encore trop peu mobilisée par les médias de l'audiovisuel tant public que privé pour mener une médiation scientifique. Bien trop de journalistes peinent à distinguer l'expertise validée par les pairs de l'expertise autoproclamée. Il existe également un besoin urgent de définir clairement un cadre normatif, mais aussi ce qu'est la désinformation, entre *fake news* et information incomplète. Aujourd'hui, les processus internes permettant d'assurer la qualité de l'information scientifique restent largement insuffisants au sein des médias de l'OCDE.

M. François-Marie Bréon, professeur au Collège de France, physicien, climatologue, ancien président de l'Association française pour l'information scientifique. Je vous remercie de m'avoir invité à ces auditions pour parler de la manière dont la science est traitée dans les médias en général et dans les médias publics en particulier. Je m'exprime ici en tant que porte-parole de l'Association française pour l'information scientifique (AFIS) citée abondamment dans votre questionnaire, dont l'objectif est d'apporter une information fiable sur ce que dit la science concernant les grandes questions de société. Notre action passe principalement par la revue *Science et pseudo-sciences*, disponible par abonnement ou en kiosque, dont les articles sont ensuite mis gratuitement en ligne après une période d'exclusivité.

Sur le plan professionnel, je suis chercheur, physicien climatologue, et suis donc particulièrement à même d'évaluer la véracité des propos relatifs au climat. Sur ce sujet, il convient d'abord de rappeler les faits physiques. Le climat change, les températures augmentent ; cela engendre des conséquences sur la santé, l'agriculture, la biodiversité, le niveau des mers et les infrastructures. Ce réchauffement et les conséquences associées sont

entièrement liés aux activités humaines et ils s'amplifieront tant que les concentrations de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre continueront d'augmenter. Sur ces points, il existe un consensus total au sein de la communauté des climatologues. Le remettre en cause revient à remettre en cause la science elle-même. On peut bien sûr dire le contraire et affirmer par exemple que la terre est plate ! Mais tous les médias qui nient le consensus sur la physique du climat devraient immédiatement être décrédibilisés.

Il faut ensuite distinguer clairement ce constat scientifique des choix à opérer pour faire face au changement climatique. Stabiliser les concentrations atmosphériques de CO₂ implique une réduction massive des émissions, tandis que l'adaptation dépend de décisions collectives prises à l'échelle mondiale. En France, le développement des énergies renouvelables est souvent présenté comme une évidence, au point que toute critique à leur rencontre serait assimilée à du climatoscepticisme. Ce n'est pas ma position. Cette confusion est problématique. Le changement climatique d'origine humaine est un fait mais les réponses à y apporter relèvent de choix de société. D'ailleurs, des institutions scientifiques comme l'Académie des sciences ont émis des critiques sur certaines orientations de ces énergies renouvelables, notamment celles qui ont été présentées dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Le consensus sur la nécessité de développer ces énergies renouvelables n'est absolument pas le même que celui qui existe sur la physique du climat.

Concernant le traitement médiatique, la physique du climat est globalement bien abordée dans les médias publics, grâce à des intervenants généralement compétents assez bien choisis, même s'il existe quelques exceptions. La situation est bien meilleure que dans d'autres médias où de véritables climatosceptiques qui nient le caractère anthropique du réchauffement climatique disposent encore d'une tribune. Il y a à mes yeux un biais de cadrage. En revanche, il n'existe pas de consensus scientifique concernant les solutions à mettre en œuvre. Surtout, le choix des mesures ne relève pas de la science. La science n'est pas prescriptive des choix politiques. Il n'y a pas de vérité sur ce qui relève de la désinformation. Or il me semble exister un cadrage en faveur des mesures prônées par l'écologie politique et que ces mesures sont présentées comme une évidence relevant d'un consensus partagé par les scientifiques, alors même que ce n'est pas nécessairement le cas.

Le traitement du nucléaire par les médias publics en est un exemple, avec une insistance quasi systématique sur les risques et les déchets, sans quasiment mise en perspective de ses apports pour la France. La situation s'est améliorée mais on est encore loin du compte. Il en va de même pour les réserves de substitution dites « méga bassines » ou les OGM, sujets pour lesquels la parole est majoritairement donnée aux opposants, parfois en décalage marqué avec l'état des connaissances scientifiques. Certains militants très médiatisés sont même réhabilités malgré leur total discrédit dans la communauté scientifique ! Je note par exemple des efforts de médias publics pour réhabiliter Gilles-Eric Séralini, un opposant de longue date...

Il faut toutefois comprendre la difficulté des journalistes. Les militants sont disponibles et formés pour intervenir, tandis que les vrais experts scientifiques, absorbés par leur travail, sont moins accessibles et parfois réticents à s'exprimer sur des choix politiques. Ce déséquilibre structurel favorise la présence militante. À tout le moins, il serait indispensable de distinguer clairement à l'antenne un militant d'un expert scientifique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je laisse la parole à Mme Géraldine Woessner. Vous êtes une forme de lanceuse d'alertes. Sur votre compte X, vous alertez régulièrement sur la désinformation scientifique et c'est à ce titre aussi que nous vous auditionnons aujourd'hui.

Mme Géraldine Woessner, rédactrice en chef du pôle Environnement pour le journal *Le Point*. Je vous remercie de cette invitation à m'exprimer sur des thèmes qui sont pour moi fondamentaux : le service public, auquel je suis extrêmement attachée et dans lequel j'ai commencé ma carrière au sein des antennes locales de Radio France ; et les sujets scientifiques (santé, énergie, agriculture et environnement) auxquels je m'intéresse particulièrement depuis une dizaine d'années sachant que j'ai moi-même tenu une rubrique de fact-checking sur Europe 1.

Vous m'avez adressé une série de questions qui m'ont un peu surprise, car elles portaient presque exclusivement sur le climat et la désinformation climatique. Il s'agit évidemment d'un sujet important mais le problème de la désinformation scientifique dépasse largement ce seul champ ! Pour comprendre pourquoi ce problème est devenu fréquent, y compris sur les antennes publiques, il faut revenir un peu en arrière. À partir des années 2005-2010, la situation a profondément changé avec l'arrivée des chaînes de la TNT qui ont concurrencé les six chaînes nationales. Nous sommes passés d'un quasi-monopole de quelques chaînes nationales à une concurrence accrue, qui a poussé l'ensemble des médias, publics compris, à modifier leur approche en étant plus sensationnalistes et plus racoleuses afin de conserver leurs audiences.

Nous avons alors assisté à un glissement de l'information. On ne promet plus seulement des enquêtes et du décryptage, comme le faisaient des émissions de référence telles qu'« Envoyé spécial », mais des révélations, des scandales... C'est d'ailleurs sur cette promesse qu'est née « Cash Investigation » en 2012. Mais dans notre démocratie française, il n'existe pas un scandale majeur chaque semaine ! Alors, pour produire une émission de scandale chaque semaine, il faut donc grossir les faits, les dramatiser. Face à cette demande de scandales, s'est ainsi développé un véritable écosystème militant organisé pour en fournir aux médias.

Les premiers reportages antivaccins diffusés sur le service public en sont un exemple frappant. En décembre 2008, sur France 5, la série « Silence, on vaccine » défendait la thèse selon laquelle le vaccin contre l'hépatite B provoquerait l'autisme. Ont suivi des reportages sur l'aluminium des adjuvants de vaccins, présenté comme un poison toxique, repris sur l'ensemble des antennes publiques. Cette désinformation, pourtant facilement vérifiable à l'époque, s'est installée durablement. Il est très facile de vérifier que les travaux de « lanceur d'alerte » du professeur Gherardi n'avaient aucune valeur scientifique. Cette désinformation a également entraîné des conséquences graves, dont une baisse de la couverture vaccinale, des effets sanitaires réels, et un impact démocratique profond, en alimentant le complotisme et l'idée d'un État complice de « Big Pharma » pour empoisonner le bas peuple.

Ce schéma s'est depuis répété. On retrouve toujours les mêmes ingrédients : un enfant malade, une mère en larmes, un lanceur d'alerte, une étude « bidon » servant de vernis scientifique, et des sociétés de production qui « achètent » ce package clé en main. Des ONG comme Générations Futures, lobby financé par l'industrie du bio, sont devenues des pourvoyeuses quasi officielles de scandales pour les antennes publiques. Elles ont inspiré « Cash Investigation » sur les pesticides en 2016 (« Pesticides, nos enfants en danger »), empilement de contre-vérités, ou les « glyphotests » repris par « Envoyé spécial » en 2019, modèle de désinformation. Ces émissions ont contribué à une panique durable sur l'alimentation et à l'effondrement de certaines filières agricoles.

Les exemples sont nombreux : OGM, glyphosate, cholestérol présenté comme un complot de Big Pharma pour vendre des statines (Arte, 2016), perturbateurs endocriniens qui feraient baisser le QI, ondes 5G qui donnent le cancer, compteurs Linky, arbres, eau,

nucléaire. Dès qu'un sujet se situe à la croisée des sciences et de la politique, la vision politique portée par des militants ou des lobbies tend à l'emporter. Certes, cette désinformation existe dans tous les médias, mais on attend précisément que le service public échappe au diktat de l'audience.

Jouer sur les peurs entraîne des conséquences sanitaires, économiques, politiques et démocratiques. On était à deux doigts de fermer la moitié de nos centrales nucléaires. On l'a vu avec la défiance envers la science, la montée du complotisme et du populisme, les violences contre des infrastructures publiques comme les antennes 5G. Pourtant, je reste convaincue qu'il existe des solutions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai également souhaité qu'on puisse entendre *QuotaClimat* pour qu'on puisse avoir un pluralisme des points de vue ; je vous laisse la parole pour conclure ce premier tour de table.

Mme Eva Morel, secrétaire générale, QuotaClimat. Nous sommes ravis de pouvoir participer à ces échanges et, surtout, de l'attention portée à la question de la rigueur scientifique dans les médias. QuotaClimat est une ONG reconnue d'intérêt général qui travaille sur la représentation médiatique des questions environnementales. À ce titre, nous analysons à la fois la représentation quantitative et la dimension qualitative du traitement médiatique de ces sujets, y compris les enjeux de désinformation.

Il est important de rappeler, en préambule, que les attaques contre la science se multiplient à l'échelle mondiale. Aux États-Unis, certains mots sont désormais interdits, des jeux de données et des programmes de recherche sont définancés, voire supprimés. Des climatologues et des épidémiologistes sont victimes de campagnes coordonnées de harcèlement en ligne, et l'on observe une augmentation des procédures judiciaires visant à réduire au silence des chercheurs ou à freiner leurs travaux et leur financement. Or attaquer la science revient à attaquer la démocratie. Cette question nous concerne directement ici, à l'Assemblée nationale, car l'élaboration de la loi repose sur la confiance accordée aux faits et aux connaissances scientifiques.

Chez QuotaClimat, nous nous concentrons sur celles et ceux qui participent à la mise en débat de la rigueur scientifique dans le débat public, en premier lieu les journalistes et les médias. Nous défendons leur rôle de contre-pouvoir, leur liberté d'expression et d'enquête, tout en travaillant à prévenir les campagnes de désinformation qui peuvent émerger dans certains médias, notamment sur les sujets climatiques et environnementaux.

Comme vous au sein de cette commission d'enquête, nous sommes des observateurs attentifs de l'espace médiatique. Dans cette perspective, nous avons développé, avec nos partenaires, un observatoire des médias sur l'écologie. Cet outil produit des données quantitatives et qualitatives sur la couverture des questions environnementales à la télévision, à la radio et dans la presse écrite. Il nous permet notamment d'analyser la manière dont l'audiovisuel public traite ces sujets.

M. Jean Sauvignon, directeur Data de l'association QuotaClimat. Selon les constats de l'Observatoire, 665 cas de mésinformation climatique non contredite ont été recensés en 2025 dans les médias audiovisuels. À ce titre, une précision sémantique est nécessaire : la distinction entre « mésinformation » et « désinformation » repose sur l'intentionnalité. Il ne revient pas à l'Observatoire de juger de l'intention du locuteur, d'où l'usage du terme « mésinformation ». Cette définition est aujourd'hui partagée par les Nations

unies et englobe à la fois la science climatique et l'action climatique, y compris les solutions mises en place. Cela n'interdit évidemment pas la critique des solutions ; c'est un point méthodologique essentiel sur lequel nous pourrions revenir.

Dans ces 665 cas, 32 % ont été prononcés par des invités, 24 % par des invités politiques, 20 % par des journalistes, 19 % par des chroniqueurs et 5 % par l'audience. Nous observons que la majorité de ces cas se concentrent sur les chaînes d'information en continu et à la radio, très peu sur les télévisions généralistes, probablement parce que celles-ci disposent de davantage de temps pour produire des reportages.

S'agissant de l'information en continu, France Info TV est six fois moins perméable à la désinformation climatique que CNews, France Info Radio l'est vingt-deux fois moins, contre vingt-neuf fois moins pour France 24. Pour les radios généralistes, France Inter est trente fois moins perméable à la désinformation climatique que Sud Radio, France Culture cinquante-deux fois moins et RFI infiniment moins avec aucun cas recensé.

Une seconde différence importante concerne l'origine des propos. Dans le service public, 90 % des cas proviennent d'invités ouvertement politiques. À l'inverse, dans les médias privés, 23 % sont le fait des journalistes eux-mêmes et 22 % des chroniqueurs, principalement sur CNews et Europe 1. Enfin, plus de 70 % des cas portant directement sur la science du climat sont concentrés sur ces deux antennes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les années 1980 ont été marquées par un fort développement des émissions scientifiques dans les médias télévisés, qui ont ensuite connu un net recul, marqué par l'arrêt d'émissions emblématiques du service public audiovisuel sur la santé ou la science. Aujourd'hui l'un des principaux « informateurs scientifiques » du service public audiovisuel est Hugo Clément. Selon vous, agit-il en journaliste, en militant politique ou en écologiste ?

M. François de Rugy. J'ignore si Hugo Clément possède une carte de presse, mais il occupe un rôle très important dans l'audiovisuel public comme l'illustre son émission « Sur le front » sur France 5). Par ailleurs, il anime un média sur le sujet, *Vakita*, dont j'ignore le statut. Est-il propriétaire, actionnaire, est-ce une structure associative ? Je ne connais pas non plus ses modalités de financement, si ce n'est qu'il lance régulièrement des appels aux dons, en utilisant sa notoriété. Lorsqu'il a fortement milité en faveur de Paul Watson, figure emblématique de *Sea Shepherd*, je me suis interrogé, car je ne sais pas s'il s'exprimait au nom de *Vakita* ou de France Télévisions. De la même manière, lorsqu'il s'est rendu au Groenland, je ne sais pas si ses déplacements étaient financés par France Télévisions ou par *Vakita*. Je ne le sais pas. Ce serait intéressant de le savoir.

Comme les sujets écologiques m'intéressent beaucoup, ayant récemment regardé plusieurs de ses émissions « Sur le front », j'ai été frappé par le caractère militant de la démarche, qu'il a d'ailleurs revendiqué devant vous. Mais le problème majeur, à mes yeux, réside dans la coproduction implicite avec des ONG. J'ai par exemple vu une émission sur le recyclage des déchets où, de manière très symbolique, le micro était confié à une responsable de l'association « No Waste » ou « Zéro Waste ». Cette personne mène ensuite des interviews d'industriels et de spécialistes du recyclage. Personnellement, je trouve problématique de sous-traiter ainsi la conduite éditoriale.

D'autres formes sont plus insidieuses. Dans des émissions sur les énergies dites vertes, par exemple sur les agrocarburants, la méthanisation ou la filière bois, l'approche est systématiquement

militante. La parole est donnée à des associations comme Canopée, sans contradicteurs issus des filières concernées. Lors d'une émission sur les forêts, aucun représentant des propriétaires ou exploitants forestiers n'était présent. On assiste à une mise en scène où les positions idéologiques ne sont jamais explicitement assumées, où les filières françaises sont systématiquement dénigrées.

Or ce qui est très grave, c'est qu'une telle démarche finit en réalité par se retourner contre l'écologie elle-même. Quand on explique qu'il ne faut ni méthane, ni bois, ni agrocarburants à l'exemple de la centrale de Gardanne et qu'on laisse dire, sans contradiction, que brûler du bois serait pire que le charbon, on décrédibilise le débat écologique ! Je ne sais pas si QuotaClimat s'est saisi de ce problème... Je suis en tout cas frappé que QuotaClimat ne pointe pas tellement France Télévisions et il y a même chez eux l'usage d'expressions qui indique que la priorité consiste plutôt à soutenir l'audiovisuel public. France Télévisions a consacré une émission sur le bois et les forêts, en invitant Marion Cotillard – dont j'ignorais qu'elle était experte sur le sujet –, mais le responsable de l'association Canopée était invité. En revanche, aucun représentant de la filière bois et forêts n'avait été convié. Il faut d'abord demander à l'audiovisuel public une rigueur absolue dans le traitement des sujets écologiques.

Mme Géraldine Woessner. La plupart des émissions ou interventions publiques d'Hugo Clément sont toutes militantes et beaucoup relaient des informations factuellement fausses. Je me souviens notamment d'une intervention après « Sur le front » consacrée à un élevage de lapins, où il était affirmé que les lapins étaient « *bourrés d'antibiotiques* » et que cela se retrouvait ensuite dans nos assiettes. Or cela est faux : l'usage des antibiotiques est strictement interdit en élevage et un animal traité est exclu du circuit de commercialisation. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et le réseau de surveillance de l'antibiorésistance des bactéries pathogènes animales (Resapath) publient chaque année des bilans très précis, montrant que la France fait des progrès considérables en matière d'usage d'antibiotiques dans les élevages et pourrait donner des leçons à toute l'Europe. Ce type de désinformation, reprise ensuite par l'AFP et la presse régionale, alimente l'idée que l'on empoisonne la population et devient extrêmement difficile à corriger. C'est gravissime !

Mme Agnès Buzyn. Je le confirme : la France est exemplaire dans l'OCDE en matière de lutte contre l'antibiorésistance puisqu'elle a réduit par un facteur cinq l'usage des antibiotiques dans l'agriculture en général, et l'élevage en particulier.

Mme Eva Morel. La question sur Hugo Clément recoupe en réalité celle des journalistes spécialisés sur les questions environnementales. Un journaliste politique sera enclin à inviter des responsables politiques, un journaliste économique rencontre des responsables économiques... Dès lors, il est naturel qu'un journaliste environnemental invite des ONG sur ses antennes.

Ensuite, le cadre de production de cette information importe. Les journalistes répondent à une déontologie qui nécessite par exemple de laisser une grande place au contradictoire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous êtes dotés d'un Observatoire des médias : comment jugez-vous ces émissions ? Trouvez-vous qu'elles soient militantes ? Le contradictoire y est-il respecté ?

M. Jean Sauvignon. L'Observatoire des médias sur l'écologie intervient dans un périmètre précis, celui des programmes d'information, tels qu'ils sont définis par l'Arcom. Concrètement, cela inclut les chaînes d'information en continu, les matinales, les journaux

télévisés de midi et du soir, à la télévision et à la radio. En revanche, des émissions comme « Sur le front » sur France 5 ne relèvent pas de cette catégorie et ne sont donc pas intégrées au périmètre observé.

Je suis tout à fait disposé à répondre à des questions méthodologiques plus larges, notamment sur la manière dont nous mesurons les cas de mésinformation, y compris lorsqu'ils concernent l'audiovisuel public, qu'ils soient à charge ou à décharge sur les solutions de la transition écologique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce sujet a été peu traité si ce n'est à l'occasion de l'audition de Hugo Clément. Je rappelle en préambule que le but d'une commission d'enquête sur le service public audiovisuel auquel nous sommes tous attachés consiste aussi à pouvoir repérer, déceler et dénoncer un certain nombre de dysfonctionnements, afin de mieux les corriger.

Estimez-vous aujourd'hui que le service public défend véritablement la primauté des faits, de la preuve, de la science, sur la rumeur, sur l'opinion ou sur un terreau fertile qui pourrait alimenter un nombre de fausses informations ? Le service public joue-t-il son rôle de vigie pour prévenir la diffusion de fausses informations, notamment sur les questions environnementales et climatiques ?

M. François de Rugy. Il convient de distinguer deux sujets différents. Il existe d'abord la désinformation pure et simple, c'est-à-dire des affirmations factuellement fausses. Ça peut arriver. Mais le cas le plus fréquent, selon moi, relève des biais de présentation.

Je considère à ce titre que l'information ne se limite pas aux flashes toutes les dix minutes à la radio ; il existe d'autres formats, des grands angles, des développements. À la télévision, l'émission « Sur le front » est présentée comme une émission d'information et non comme un divertissement, ni une simple émission sur les paysages comme l'était celle de Nicolas Hulot, à une époque. Elle se place dans la lignée d'« Envoyé spécial », de « Cash Investigation » ou de « Complément d'enquête », produits par la même rédaction et se présente comme une émission d'information.

Laissez-moi évoquer un exemple concret avec « Envoyé spécial ». Un jour, l'émission souhaitait traiter du glyphosate. À l'époque, je présidais l'Assemblée nationale et un vote avait eu lieu sur l'éventuelle interdiction du glyphosate par la loi, alors que le Gouvernement défendait une sortie progressive sans interdiction législative. Élise Lucet m'a demandé une interview préalable sur ce vote. Étant devenu entre-temps ministre, elle m'a sollicité à nouveau pour conclure l'émission. J'ai accepté, après avoir eu confirmation que tous les points de vue et les éléments scientifiques seraient présentés.

Le questionnement sur le vote à l'Assemblée nationale était déjà très insidieux, laissant entendre que j'aurais cherché à dissimuler le déroulement de la séance, alors que celle-ci était publique et que le vote avait eu lieu à la demande des députés auteurs de l'amendement. Lors de l'enregistrement, j'ai présenté la position du gouvernement. À la fin de l'émission, Élise Lucet a montré sur sa tablette le témoignage d'une mère dont le fils mineur, gravement malade, ne peut s'exprimer lui-même. Cette dernière pense que la maladie est due au glyphosate. Il m'a alors été demandé : « *Monsieur le ministre, en voyant cela, ne faut-il pas interdire immédiatement le glyphosate ?* »

Ce n'est pas de la désinformation *stricto sensu*, mais il y avait là une mise en scène qui plaçait le débat sur le terrain émotionnel, tant pour le téléspectateur que pour le décideur politique. J'ai répondu avec compassion, tout en rappelant qu'on ne peut décider ainsi. Dans cette même émission, les députés ont été gravement présentés comme des pantins, ridiculisés, ce que j'ai vu se reproduire à d'autres occasions, y compris dans l'émission « L'Œil du 20 heures » sur France 2. Voir la Représentation nationale tournée en dérision dans des tranches d'information du service public, et non dans des émissions satiriques, est profondément problématique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez qu'il n'y a pas nécessairement eu de désinformation dans ce reportage d'« Envoyé spécial » consacré au glyphosate. Pourtant, un certain nombre d'analyses urinaires ont été réalisées auprès de personnalités publiques. Élise Lucet a proposé ce qu'elle a appelé des « glyphotests », notamment à Laure Manaudou, Julie Gayet et Djamel Debbouze, visant à détecter la présence de glyphosate dans l'organisme. Elle a par exemple qualifié d'« énorme » le taux retrouvé chez Julie Gayet, alors même que la quantité mesurée était de l'ordre de quelques microgrammes, soit un niveau environ 714 fois inférieur aux références sanitaires établies, notamment pour l'eau potable, par les autorités compétentes comme l'Anses.

Cette présentation est, selon moi, fallacieuse. Mme Lucet que j'ai eu l'occasion d'interroger ici même à l'Assemblée, est journaliste, tenue à la charte de Munich et à une obligation de rigueur. Ma question est donc plus générale : n'avez-vous pas le sentiment que, sous couvert d'émissions d'investigation, le service public contribue parfois à désinformer, à créer un terreau favorable aux fausses informations, et à influencer durablement les décisions publiques et les votes parlementaires suite à des pressions fortes ?

Mme Agnès Buzyn. La qualité de l'information scientifique dans le service public n'est ni meilleure ni moins bonne que dans la plupart des autres médias audiovisuels, pour une raison assez simple : une part importante des reportages est sous-traitée.

C'est précisément pour cette raison que le service public devrait, à mon sens, réfléchir à une véritable méthode de validation des contenus scientifiques. Nous manquons particulièrement d'une méthodologie structurée. Faut-il imaginer un conseil scientifique, des experts reconnus par l'Académie des sciences, ou un autre dispositif interne ? De fait, la question de la vérité scientifique doit être pensée collectivement.

Pour avoir participé à de très nombreux reportages du service public, y compris dans les émissions citées, j'ai toujours cherché à apporter une contradiction lorsque des faits étaient présentés de manière excessivement sensationnaliste. Je le fais à chaque fois en prenant des risques, car l'exposition médiatique entraîne souvent des attaques. Mais je considère qu'il est indispensable que le service public, en raison de sa mission, soit exemplaire dans son traitement de l'information scientifique.

Je privilégierais donc une réflexion sur les méthodes plutôt que la stigmatisation d'une émission, d'un journaliste ou d'une rédaction car ils font parfois très bien leur travail. Je ne suis pas certaine, par ailleurs, que les erreurs relèvent toujours d'une intention délibérée.

M. François-Marie Bréon. J'irai un peu dans le même sens. On nous demande une appréciation globale sur l'ensemble du service public, sur plusieurs chaînes et sur plusieurs années. On trouvera forcément des cas absolument catastrophiques... L'émission sur le glyphosate citée précédemment en fait partie et nous avons d'ailleurs réagi fortement à

l'époque. Mais décrédibiliser tout le service public à partir de quelques émissions, même nombreuses, me semble un peu dangereux. Globalement, on apprend beaucoup grâce aux émissions du service public et le traitement y est, dans l'ensemble, meilleur que sur d'autres chaînes. Cela n'empêche pas d'avoir une exigence accrue envers le service public et de pointer les écarts les plus flagrants.

Mme Géraldine Woessner. On ne peut pas tout mélanger, mais on peut identifier des problèmes récurrents. À mon sens, il existe un véritable problème de méthodologie et un rapport problématique au scandale et à l'information alléchante.

Prenons l'exemple du glyphosate, sujet récurrent dans les médias publics. On y nie régulièrement le consensus scientifique, notamment les avis des agences sanitaires. En septembre 2023, sur Radio France, une toxicologue de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) affirmait que si les évaluations européennes reposaient sur la science, le glyphosate serait interdit depuis des décennies. Cette opinion scientifique existe mais reste très minoritaire. Or on ne précise jamais ce caractère minoritaire à l'antenne. On ne prend pas le temps d'expliquer les différences méthodologiques entre les études. Lorsqu'on parle des pesticides, on les traite comme un ensemble homogène, ce qui n'a aucun sens : il s'agit de milliers de molécules différentes, comme si l'on mettait sur le même plan le paracétamol et le curare. On cite des études de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) en 2021 sans expliquer que les molécules incriminées ont déjà été interdites ou que les niveaux de preuve diffèrent. On omet également de préciser que les évaluations de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) reposent sur le travail de centaines de chercheurs et sur des critères méthodologiques définis par l'OCDE.

En mettant systématiquement sur le même plan des positions minoritaires et un consensus scientifique, on alimente évidemment des discours complotistes. Cette confusion est fréquente sur toutes les antennes, mais on est en droit d'attendre davantage du service public, censé porter l'intérêt général. Expliquer ces nuances est complexe, peu spectaculaire, mais c'est précisément la raison d'être du service public, financé par l'impôt et non soumis au seul impératif d'audience.

Mme Eva Morel. Il est également important de rappeler que couvrir ces sujets ne constitue pas une évidence pour un certain nombre de médias. En 2022, lorsque l'organisation QuotaClimat s'est lancée, la couverture médiatique des questions environnementales en France ne représentait que quelques pour cents du temps d'antenne. Aujourd'hui, nous faisons quasiment le même constat, et nous avons même observé une baisse quantitative de cette couverture sur les trois premiers mois de l'année 2026.

Or nos travaux montrent que plus l'on parle de ces sujets dans les chaînes d'information en continu et à la radio, moins on désinforme. Il existe un véritable avantage comparatif entre les chaînes qui fournissent un effort éditorial soutenu sur les questions environnementales et celles qui les traitent peu. Lorsqu'on compare l'audiovisuel public au reste du paysage médiatique français, on constate que les engagements pris sur ces sujets y sont particulièrement significatifs.

À Radio France, un tournant environnemental pris en 2022 a permis la formation de journalistes aux enjeux environnementaux, à travers un prisme scientifique assumé. Plusieurs émissions se sont inscrites dans cette dynamique. Du côté de France Télévisions, nous avons observé l'émergence de formats comme le « Journal Météo Climat », qui donne chaque jour la parole à des scientifiques sur des créneaux de forte audience. Ces contenus traduisent un

engagement réel de l'audiovisuel public, bien plus marqué que celui observé sur d'autres chaînes françaises, et ils répondent à une attente forte des citoyens.

En effet, les données issues du rapport 2026 sur le rapport des Français à l'information montrent que près de 50 % d'entre eux se sentent sous-informés sur les questions environnementales, alors même que 70 % se déclarent très intéressés par ces sujets. Il existe donc un décalage important entre l'offre et la demande, auquel l'audiovisuel public contribue partiellement à répondre.

M. Jean Sauvignon. Les sondages montrent une forte demande citoyenne, notamment pour être mieux informé sur les solutions, afin de débattre et décider collectivement. En moyenne, la couverture de ces solutions par le service public est supérieure de 30 % à celle de ses concurrents privés. Lors des épisodes de canicule, les six chaînes du service public recontextualisent davantage le lien avec le changement climatique. En comparant 2023 et 2025, France Info et LCI ont progressé, tandis que CNews et BFMTV ont reculé. Enfin, les scientifiques, climatologues ou experts du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), sont beaucoup plus présents sur les antennes du service public, ce qui souligne l'importance de comparer les pratiques pour améliorer globalement le traitement médiatique des enjeux environnementaux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un certain nombre d'organisations ont dénoncé une mainmise idéologique et des contenus de plus en plus militants sur le service public de l'audiovisuel.

Je voudrais donc avoir votre avis sur la réorganisation opérée au plus haut niveau de France Télévisions. Delphine Ernotte a confié des responsabilités importantes à son numéro 2, Stéphane Sitbon-Gomez, arrivé à France Télévisions à 27 ans après avoir travaillé exclusivement pour Europe Écologie-Les Verts, comme assistant parlementaire au Parlement européen, puis auprès de Cécile Duflot et d'Eva Joly. Il a ensuite été directeur de cabinet de Delphine Ernotte avant d'être promu quelques mois après directeur des programmes, responsable de l'attribution des contrats passés avec des sociétés de production.

Plus récemment, il s'est vu confier par Delphine Ernotte la supervision de la direction de l'information. Ainsi, une personne sans carte de presse, ancien militant politique, dirige aujourd'hui près de 3 000 journalistes. Cette nomination, inédite par son périmètre, ne fait-elle pas peser un risque sur le traitement de l'information, avec les biais idéologiques que cela peut supposer, notamment sur les questions de l'écologie décroissante et radicale ?

M. François-Marie Bréon. D'après la description de M. le rapporteur, la situation semble poser problème. Cependant, je ne connais pas suffisamment le dossier pour avoir une opinion définitive sur la question.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le fait que le responsable de la direction de l'information n'ait pas de carte de presse vous pose-t-il problème ?

M. François-Marie Bréon. Disposer d'une carte de presse ne constitue pas une preuve de compétences. Je suis surtout intéressé par une personne qui présente une véritable appétence pour la science, pour les faits et pour une transmission objective de l'information.

Mme Géraldine Woessner. Je ne connais pas M. Stéphane Sitbon-Gomez. En revanche, il n'est pas nécessaire d'avoir une carte de presse pour porter une vision biaisée des

faits dans le service public. On retrouve fréquemment comme chez Monsieur Sitbon-Gomez une approche qui repose sur une quantification permanente : on compte, on produit des pourcentages, on affiche des volumes. C'est complètement creux. Ça ne veut rien dire !

Lorsque QuotaClimat recense 529 cas de désinformation environnementale, certaines affirmations classées comme fausses relèvent pourtant de faits établis. Dire que le soutien public aux énergies renouvelables atteindra des dizaines de milliards d'euros n'est pas une *fake news* : la Cour des comptes l'a évalué récemment à 84 milliards d'euros.

Le problème apparaît lorsqu'on passe du comptage à l'arbitrage entre le vrai et le faux. Dans ce domaine, l'idéologie de QuotaClimat prend le pas sur la science. On ne fait alors plus de science écologique mais de l'écologie politique. Ainsi, toute approche non décroissante devient suspecte : le nucléaire, les solutions technologiques, la méthanisation ou les retenues de substitution sont disqualifiées par principe, sans analyse contextuelle. Cette vision très radicale, participe elle-même insidieusement à une forme de désinformation scientifique sur certaines antennes du service public.

M. Jean Sauvignon. C'est précisément peut-être le bon moment de présenter la méthodologie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je suis garant des débats et il faut faire attention quand on met en cause des personnes précises. Pardon mais nous ne travaillons pas dans le cadre d'une mission d'information. Le rapporteur a encore des questions. Le fait que le responsable de la direction de l'information de France Télévisions n'ait pas de carte de presse vous pose-t-il problème ?

Mme Eva Morel. On n'a pas forcément de très bonne connaissance de cette personne en particulier. La compétence ne dépend pas forcément de la carte de presse mais peut relever de fonctions administratives dans les grands corps de l'État.

Mme Agnès Buzyn. Je ne connais absolument pas cette personne et je ne porterai aucun jugement sur sa manière de manager, car je n'en ai pas la moindre connaissance.

En réalité, le problème est bien plus large. La difficulté à comprendre l'information scientifique traverse l'ensemble de la société et ne concerne pas uniquement France Télévisions. Elle tient aussi à la formation, y compris dans les écoles de journalisme, qui nous sollicitent pourtant régulièrement. Je suis aujourd'hui profondément préoccupée par l'idéologie véhiculée par de jeunes journalistes en formation, au point que toute vérité scientifique qui contredit un discours dominant est immédiatement décrédibilisé.

C'est beaucoup plus complexe. On a un problème de compétences sur ce qui est une méthode scientifique. Le problème est donc structurel. Il existe un déficit massif de compréhension de la méthode scientifique. Des cadres méthodologiques existent pourtant, portés par l'Unesco ou l'Organisation mondiale de la santé (OMS), fondés sur les niveaux de preuve et de publication sur la robustesse des études. C'est cette culture scientifique qu'il faut diffuser, dès le plus jeune âge et à tous les niveaux de la société.

M. François de Rugy. Il se trouve qu'autour de cette table, je connais Stéphane Sitbon-Gomez, puisque j'ai moi-même été adhérent d'Europe Écologie Les Verts de 1997, à l'époque où le parti s'appelait Les Verts, jusqu'en 2015. Stéphane Sitbon-Gomez, bien plus jeune que moi, est arrivé à un moment donné à des niveaux de responsabilité au sein de ce parti,

aux côtés de Cécile Duflot. Je n'ai plus aucun contact avec lui depuis qu'il exerce des fonctions dirigeantes à France Télévisions.

Je me permets néanmoins de vous dire, au regard de nombreuses auditions que j'ai suivies, que vous commettez, selon moi, une erreur en vous attachant de manière très marquée aux pedigrees, notamment politiques, des personnes occupant des responsabilités dans l'audiovisuel public. Le problème me paraît beaucoup plus profond. Il s'agit de biais que l'on peut qualifier d'idéologiques, mais aussi culturels, d'une forme d'atmosphère générale largement partagée à tous les niveaux, par ailleurs par les journalistes, les animateurs ou les producteurs.

Dans l'émission que nous produisons sur YouTube, que vous avez mentionnée en ouverture, « Et si l'économie sauvait l'écologie ? », nous avons réalisé un reportage à l'Assemblée nationale sur une loi récemment débattue concernant les polyfluoroalkylés (PFAS). Le député porteur du texte, Nicolas Thierry, membre d'Europe Écologie Les Verts, ainsi que Camille Étienne, ont tous deux expliqué au micro de Laurent Lesage, mon partenaire journaliste, que l'adoption de cette loi avait été rendue possible grâce à une coalition. Cette coalition comprenait, selon eux, des partis politiques, des élus, des associations, mais aussi des médias. Interrogés sur lesquels, ils ont cité explicitement France Télévisions et *Le Monde*.

Autre exemple concret : dans cette même émission, nous avons repris un extrait où le directeur général du groupe Seb-Tefal cite les études de l'Efsa. Le journaliste, Tristan Waleckx, lui réplique alors qu'il s'agit simplement « *d'éléments de langage* ». Or l'Efsa est une autorité publique européenne indépendante, fédérant les agences sanitaires des vingt-sept États membres et non une agence vendue aux lobbies. Dès lors, présenter des données issues de cette agence comme de simples éléments de langage est problématique.

Je pourrais multiplier les exemples. Lorsque j'étais ministre et que j'expliquais que le nucléaire continuerait à jouer un rôle important dans la production d'électricité, une journaliste de Radio France m'a répondu qu'on ne pouvait pas faire d'écologie avec le nucléaire. De même, lorsque je citais des chiffres officiels sur la baisse des émissions de CO₂, on m'opposait que « ce n'est pas ce que disent les ONG ». Ces situations illustrent bien l'existence d'un biais diffus, structurel, que l'on ne peut réduire à une seule nomination ou à un seul responsable.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaite revenir avant vos recommandations, sur un exemple précis qui me paraît révélateur. En 2023, France Télévisions a diffusé sur ses antennes un documentaire de quatre-vingt-dix minutes, ainsi qu'une série de dix épisodes produits par Mathieu Kassovitz, réunis sous un titre unique, « Cannabis ». Le synopsis officiel indique qu'il s'agissait d'une enquête menée pendant un an sur des pays ayant choisi la légalisation du cannabis : Maroc, Espagne, Pays-Bas, Canada, Thaïlande. Sur les huit épisodes consacrés à l'état de la législation à l'étranger, aucun ne traite d'un pays ayant fait le choix de sanctionner la consommation de cannabis. Deux épisodes portent sur les Pays-Bas, trois sur le Canada, dont la législation autorise l'usage récréatif ; à chaque fois, les effets et les dangers pour la santé, pourtant établis scientifiquement, sont relégués au second plan. Dans chaque épisode, le discours médical et l'argumentation scientifique sont mis exactement au même niveau que l'opinion, le ressenti ou la tendance, toujours dans une logique favorable à la légalisation.

L'enquête se conclut par une interview de Justin Trudeau affirmant, trois ans après la légalisation au Canada, qu'il n'y avait pas lieu d'avoir peur. Cette série, financée par l'impôt, donne le sentiment de préparer les esprits à une évolution législative précise, en minimisant les

risques sanitaires pourtant documentés. Dès lors, se pose une question essentielle : quels garde-fous pourraient être mis en place pour garantir le bon usage des moyens de l'audiovisuel public et prévenir la diffusion de contenus militants qui, sous couvert d'information, relèguent au second plan les données scientifiques établies ?

M. François-Marie Bréon. Il faudrait que les journalistes effectuent pleinement leur travail. On pourrait pour aller plus loin : par exemple envisager la création d'un conseil scientifique au sein des chaînes publiques. Par ailleurs, les médiateurs de Radio France et des autres chaînes devraient exercer un contrôle plus exigeant : en cas de désinformation, les saisines donnant trop souvent lieu à des réponses décevantes alors que des rappels à l'ordre seraient parfois nécessaires.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'Afis discute-t-elle avec France Télévisions, Radio France et leurs comités d'éthique ?

M. François-Marie Bréon. Il nous est arrivé de dénoncer des cas les plus flagrants. Par exemple, la diffusion de l'émission sur le glyphosate, déjà évoquée aujourd'hui, a fait l'objet d'un article dans notre magazine et nous avons essayé d'obtenir des retours de la part des journalistes, qui étaient restés inflexibles, voire assez insultants à notre égard, alors même qu'ils étaient clairement dans l'erreur !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'en conclus que vous n'avez pas eu des échanges institutionnels avec les responsables de Radio France.

M. François-Marie Bréon. Nous n'avons pas réussi à obtenir des échanges institutionnels cordiaux, comme ils auraient dû l'être...

Mme Géraldine Woessner. Il est temps d'engager une réflexion plus large, en tant que société, au-delà du seul monde médiatique, dès l'école, sur le tournant que nous avons pris depuis plusieurs années dans le sillage du post-modernisme. La science n'est qu'une manière de comprendre le monde pour mieux le maîtriser ; la science est une méthode. On ne peut pas lui demander de servir une morale. Or, de plus en plus, y compris chez des journalistes, la science est abordée comme devant servir une morale. Dès lors, si la finalité ne convient pas, on écarte cette science pour lui préférer une étude jugée compatible avec la morale que l'on souhaite défendre. Cela n'est pas acceptable.

Je suis inquiète. Dans la plupart des médias, une charte pour un journalisme à la hauteur de l'urgence écologique a été présentée comme une grande avancée et a été saluée comme un progrès moral. Or cette charte marque le début d'une dérive majeure. Son article 5 est ainsi rédigé : « *Questionnez le modèle de croissance et ses acteurs économiques, financiers et politiques et leur rôle décisif dans la crise écologique* ». Il s'agit d'une charte politique qui engage les journalistes à orienter l'information en fonction d'une grille idéologique prédéfinie, au risque de tordre les faits dès lors qu'ils servent un intérêt économique identifié comme capitaliste et donc présumé néfaste. Des rédactions du service public ont signé cette charte collectivement ; ceci est grave et anormal.

Les journalistes ne doivent répondre qu'à une seule charte : la Charte de Munich, dont l'article premier est « *Respecter la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences, en raison du droit que le public a de la connaître* ». Le public doit être informé afin de pouvoir voter en conscience. Il appartient ensuite aux citoyens, et à eux seuls, de décider en fonction des faits

présentés. La dérive actuelle, dans le service public comme ailleurs, consiste à faire de l'information une morale et un outil destiné à influencer les choix électoraux. Cela n'est pas acceptable.

Mme Agnès Buzyn. S'agissant des solutions, je distinguerais deux temps. Le premier concerne le temps court, celui de l'information quotidienne, notamment le journal de vingt heures. Il existait autrefois de grands journalistes scientifiques, médiateurs reconnus, qui avaient la confiance du public et savaient décrypter l'information. Ces figures, comme Michel Chevalet ou François de Closets, n'existent plus aujourd'hui sur le service public. Leur retour serait utile car ils maîtrisaient la méthodologie scientifique, les biais, et savaient rendre l'information intelligible.

S'agissant du temps long, il est nécessaire de mettre en place des processus permettant d'identifier ce qu'est un expert. En effet, un expert n'est pas quelqu'un qui se proclame expert, ni quelqu'un qui parle de tout ; un expert, c'est une personne reconnue par ses pairs et par la communauté scientifique. Il serait également indispensable de disposer de mécanismes de validation des contenus. J'ai été frappée de voir, dans certains documentaires, des séquences d'une grande qualité scientifique basculer soudainement vers des pratiques ésotériques comme la biodynamie. Cet aspect interroge sur l'absence de contrôle en amont et en aval, notamment lorsque les contenus sont délégués à des producteurs extérieurs.

Ce processus de validation scientifique, par des experts reconnus, par exemple issus de l'Académie des sciences, ne concerne pas uniquement le service public ; il devrait s'imposer à l'ensemble des chaînes d'information. Il est également crucial de renforcer la formation scientifique des journalistes, y compris généralistes, afin qu'ils distinguent corrélation et causalité, qu'ils comprennent les biais, et qu'ils sachent différencier incertitude scientifique et faits établis.

À ce jour, ce type de validation structurée n'existe dans aucun pays. Le service public français n'est ni meilleur ni pire que les autres.

Mme Eva Morel. Il existe un enjeu fondamental sur la place des experts dès la conception des contenus. Certaines initiatives vont dans le bon sens, comme le journal « Météo Climat », qui associe des scientifiques dès l'élaboration du programme et permet une interaction quotidienne avec les téléspectateurs. La charte d'engagement transverse mentionnée par Mme Woessner, signée par des centaines de journalistes en France, ne l'a pas été par l'audiovisuel public, qui a travaillé à sa propre charte totalement indépendante et autonome par rapport à cette initiative, que certains ont pu qualifier de militante.

Cette charte insiste notamment sur la transversalité de la couverture des questions environnementales, permettant d'aborder ces enjeux dans les rubriques économie, politique, santé ou éducation. Elle met aussi l'accent sur la pédagogie et la formation alors même qu'aucune formation obligatoire de long terme sur les questions environnementales n'existe aujourd'hui dans les écoles de journalisme sur ces sujets. Enfin, elle souligne l'importance de l'investigation. Certaines émissions du service public comme « Vert de rage » ont permis de faire émerger des enquêtes judiciaires et ont été reconnues par un prix de journalisme scientifique. Ces efforts doivent être soulignés : l'audiovisuel public demeure, sur ces questions, en avance par rapport au reste du marché.

M. François de Rugy. Nous ne sommes pas journalistes et nous n'avons donc pas vocation à expliquer aux journalistes comment ils doivent travailler. En revanche, en tant que citoyen et ancien parlementaire, j'attends davantage de l'audiovisuel public que d'une chaîne

privée. Historiquement, je rappelle que la libéralisation des médias et l'institutionnalisation des radios libres doivent beaucoup à la gauche et à François Mitterrand. Mais cette libéralisation avait pour contrepartie essentielle le pluralisme, en particulier le pluralisme interne au sein de l'audiovisuel public.

Or, sur de très nombreux sujets, qu'il s'agisse d'écologie, d'économie, d'immigration ou de sécurité, on constate que des invités présentés comme experts ont en réalité souvent des engagements politiques ou militants qui ne sont jamais mentionnés. C'est leur droit le plus strict mais le téléspectateur ou l'auditeur doit en être informé. Présenter sur des antennes publiques des représentants de Greenpeace comme des experts de l'énergie, par exemple, relève d'une confusion grave. Ce sont des militants, et il faut le dire comme tel.

Quand je parle de pluralisme, je parle de faits concrets. Dans notre émission « Et si l'économie sauvait l'écologie ? », nous avons interviewé Bruno Ameduri, chercheur spécialiste des Pfas. Il a été interrogé un jour par le Journal de 20 heures, mais son point de vue n'allant pas dans le sens alarmiste et catastrophiste dominant, son intervention n'a jamais été diffusée.

Un deuxième point fondamental concerne le droit de réponse ; il n'est pas normal qu'il ne soit pas respecté. Le 17 décembre dernier, lors de son audition, Sibyle Veil a affirmé que 5 600 personnes étaient interviewées chaque mois sur les antennes de Radio France. On mélange ici des invités politiques, des experts et des représentants associatifs locaux. Pour ma part, j'ai été mis en cause dans une émission de France Inter, « La Terre au carré », ancienne émission scientifique devenue explicitement militante. J'ai été accusé de désinformation écologique sur la base d'un article de *Vert le média* qui est plutôt le média des Verts ! J'ai demandé un droit de réponse, par téléphone puis par écrit, y compris auprès de la direction de Radio France. Je n'ai jamais obtenu la moindre réponse.

Troisièmement, il faut donner la parole aux scientifiques. Il est erroné de dire que les émissions manquent de temps ou de moyens. Les budgets consacrés à « Cash Investigation », « Envoyé spécial » ou « Complément d'enquête » sont considérables et les journalistes travaillent parfois un an sur un sujet. Ils ont donc largement le temps d'interroger de véritables scientifiques. Pourtant, dans une émission de deux heures sur les SUV animée par Élise Lucet, pas un seul scientifique n'était présent. En revanche, des représentants de WWF étaient présentés comme experts, sans que soit précisé qu'ils menaient au même moment une campagne politique visant à taxer les publicités pour les SUV.

Enfin, s'agissant de pluralisme, il n'est pas normal que l'investigation écologique à France Télévisions soit concentrée pour l'investigation sur les sujets écologiques entre les mains d'une seule personne, Élise Lucet. Lorsque j'étais ministre, j'ai alerté Delphine Ernotte sur le traitement scandaleux de certains sujets écologiques dans ses émissions, notamment la voiture électrique. Sa réponse a été claire : Élise Lucet est intouchable car elle est devenue une icône et elle réalise de l'audience. Ce raisonnement n'est pas digne de l'audiovisuel public, qui n'a pas pour vocation première de courir après l'audience, mais de défendre l'intérêt général. A l'époque, le Président de la République avait tenu des propos devant des parlementaires en affirmant que l'audiovisuel public était la honte de la République. J'avais dit à Delphine Ernotte que je ne partageais pas ce point de vue. Sept ou huit ans après, je constate malheureusement que rien n'a changé.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Il est intéressant de réunir une table ronde sur la question de l'information scientifique. En revanche, je me demande pourquoi ont été invitées trois personnes qui ont plutôt la tendance à raconter n'importe quoi !

Monsieur de Rugy, vous avez indiqué que vous ne compreniez pas pourquoi Marion Cotillard avait été interrogée sur la filière bois, mais je m'interroge sur votre légitimité à vous exprimer aujourd'hui, tant votre chaîne YouTube apparaît comme une « usine à désinformation ». En 2025, vous avez encore publié des vidéos visant à minimiser l'impact des Pfas et de l'acétamipride, ce que même vos anciens compagnons de route n'ont pas compris.

Madame Buzyn, vous êtes à la tête d'un think tank censé lutter contre les *fake news*, alors même que vous avez raconté absolument n'importe quoi pendant la période Covid.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous demande de faire preuve d'un peu de respect vis-à-vis des personnes que nous auditionnons !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Laissez-moi poursuivre ! Lors de votre audition devant la commission sénatoriale, vous avez menti sur le traitement des données de santé et sur l'appel d'offres, qui n'avait manifestement pas été effectué.

Madame Woessner, vous prétendez lutter contre une lecture complotiste et antiscience tout en niant les informations scientifiques relatives à la loi Duplomb et à l'acétamipride, que vous avez déclaré non cancérigène, adoptant ainsi une approche militante. Dès lors, lorsque vous invoquez la Charte de Munich, il conviendrait aussi de la respecter, de votre côté.

Ma question s'adresse finalement à Mme Buzyn et à M. de Rugy. Compte tenu de vos contacts avec de nombreux lobbies lorsque vous étiez ministres, avez-vous été influencés, voire payés, pour diffuser ces fausses informations et favoriser certaines entreprises telles que Microsoft ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous pouvons débattre, nous opposer politiquement, mais conservons un minimum de respect entre nous !

Mme Agnès Buzyn. Je ne répondrai pas aux propos outranciers de Mme Soudais, qui relèvent de la diffamation. Je m'interroge d'ailleurs sur l'opportunité de porter plainte contre Mme Soudais, qui m'attaque depuis des années sur Twitter, des attaques qui plus est aux relents d'antisémitisme. Ça ne m'étonne pas de vous. J'ai travaillé toute ma vie pour le service public ; je n'ai jamais touché d'argent du moindre lobby. C'est absolument diffamatoire ! Je vous demande d'arrêter de me diffamer, ici ou sur les réseaux sociaux !

M. François de Rugy. S'agissant de notre légitimité à nous exprimer, je rappelle que nous avons été convoqués par cette commission d'enquête. Lorsque j'étais président de l'Assemblée nationale, une commission d'enquête avait voulu auditionner M. Besnier, patron de l'entreprise d'agroalimentaire Lactalis. Il prétextait pour ne pas venir l'existence d'une procédure judiciaire. Or, on considère depuis longtemps que l'on peut séparer les enquêtes judiciaires et je suis engagé pour l'écologie depuis que je suis au lycée, au sein d'une association nantaise de défense de l'environnement. Je me suis investi dans un mouvement politique pour l'écologie à 17 ans et depuis, je n'ai jamais arrêté.

Vous avez dit que, lorsque j'étais ministre, j'avais été au contact des lobbies. Je reconnais bien là une certaine lecture de l'écologie, que vous n'êtes pas la seule à partager, et qui est parfois propagée et diffusée de façon insidieuse par un certain nombre d'émissions, ce qui est grave.

Comme l'ont dit avant moi Agnès Buzyn ou Géraldine Woessner, il existe des relents complotistes, selon lesquels, en matière d'écologie les politiques n'agissent pas parce qu'ils

sont à la solde des lobbies. L'équation est rapide à exprimer et cette sentence est, aux yeux de nombreux Français, malheureusement valable. C'est dramatique.

Lorsque j'étais ministre de la transition écologique et solidaire, je représentais le Gouvernement français dans une négociation européenne sur les émissions de CO₂ des voitures. À l'initiative du président de la République, nous avons reçu à l'Élysée, lors d'un dîner public, tous les grands patrons de l'automobile européenne. Le président de l'association des constructeurs automobiles européens, alors M. Carlos Tavares, PDG de Peugeot PSA, était extrêmement opposé à notre position, qui visait une baisse de 40 % des émissions de CO₂. De son côté, son association défendait 20 % maximum, position soutenue par le Gouvernement allemand de Mme Merkel. À Luxembourg, j'ai défendu la position française, après avoir travaillé et appelé mes homologues européens. Nous étions chefs de file des pays ambitieux et l'accord s'est conclu à - 37,5 %. Je peux vous certifier que les patrons de l'automobile n'étaient guère contents.

J'ai bien sûr rencontré les lobbies, comme tout ministre, y compris des entreprises publiques qui adoptent souvent des techniques assez rudes pour draguer leurs femmes mais cela ne m'a pas empêché de mener des bras de fer, ni de prendre des décisions, comme je l'ai fait aussi pendant quatorze ans en tant que député ! Je ne suis pas payé par Microsoft, ni par aucun autre groupe industriel. Par ailleurs, en tant que vice-président de la région Pays de la Loire, j'ai effectué une déclaration auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), que vous pourrez aller vérifier.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci d'avoir répondu aux interpellations, voire aux diffamations dont vous faites l'objet.

Mme Géraldine Woessner. Je trouve cet échange intéressant, car on retrouve toujours les mêmes informations fausses présentées comme des vérités, et surtout une profonde incompréhension de ce qu'est la science, de ce que sont les données toxicologiques et, plus largement, de la méthode scientifique. La science explique le mieux possible une situation à un instant donné ; elle est évolutive, fondée sur une méthodologie rigoureuse. Elle ne peut pas devenir un simple objet de débat.

Je respecte pleinement la Charte de Munich, qui m'impose de dire la vérité. Or la vérité est la suivante : il n'est pas possible aujourd'hui de nourrir la planète avec une agriculture 100 % biologique ; les OGM ne sont pas dangereux pour la santé ; l'acétamipride ne provoque pas de cancer ; le nombre de cancers pédiatriques n'explose pas mais reste stable depuis vingt ans ; le nucléaire constitue, avec l'hydraulique, l'une des sources d'énergie les plus décarbonées. Ce sont des vérités.

Vous pouvez, en tant que responsables politiques, ne pas être d'accord et défendre d'autres choix. Vous pouvez être anticapitalistes, souhaiter la disparition des grandes multinationales ou refuser le nucléaire parce qu'il s'inscrit dans un modèle économique que vous rejetez. C'est parfaitement légitime. Mais vous n'avez pas le droit de défendre ces positions en mentant aux citoyens, en jouant sur leurs peurs, en leur affirmant qu'ils vont développer un cancer si la loi Duplomb est votée, ce qui est faux.

Je sais que vous aimez m'accuser d'être au service des lobbies ou de l'agrobusiness. Peu importe ; j'en ai pris mon parti. Mais je continuerai à dire la vérité : l'acétamipride ne cause pas le cancer. Demain, j'interviewerai le président de l'Efsa, qui l'expliquera de manière rigoureuse et scientifique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaite poser une question au représentant de l'ONG QuotaClimat. Vous avez identifié, en trois mois, 128 cas de désinformation climatique, étude reprise *in extenso* par Radio France et fondée notamment sur l'intelligence artificielle. Or, lorsque l'Institut Thomas More utilise également l'IA pour analyser le respect pluralisme, Radio France critique la méthode. Il existe donc une forme de double standard.

Selon votre étude, certaines affirmations – les énergies renouvelables font exploser le prix de l'électricité et sont inefficaces en raison de leur intermittence, le nucléaire suffirait à répondre aux besoins énergétiques français – constituent des sources majeures de désinformation. Pourtant, les coûts variables des renouvelables sont parmi les plus bas, leur intermittence peut entraîner des importations d'électricité, parfois carbonée, comme durant l'hiver 2021-2022, lorsque la France a importé de l'électricité produite par des centrales à charbon polonaises.

Ces situations sont factuelles. Or vos conclusions, pourtant contestables, sont reprises sans distance critique par l'audiovisuel public. Ne faudrait-il pas, pour ce type d'études, un regard scientifique renforcé pour distinguer engagement militant et vérité scientifique ?

M. Jean Sauvignon. Permettez-moi de rappeler la méthodologie employée (intelligence artificielle). Cette étude porte strictement sur la désinformation climatique, non environnementale. Elle concerne à la fois le consensus scientifique sur l'existence du changement climatique, son origine humaine, sa gravité et l'action climatique. Toutes les solutions sont analysées sans biais initial, qu'il s'agisse des renouvelables ou du nucléaire.

L'intelligence artificielle n'intervient pas dans la qualification finale de la désinformation. Elle sert uniquement à réduire le champ d'analyse grâce à un dictionnaire de 2 000 mots-clés. Un modèle d'IA a été entraîné à détecter le risque d'être victime de désinformation climatique. Ensuite, chaque cas a été vérifié manuellement par l'association Science Feedback, une organisation de fact-checking respectant les standards déontologiques européens et internationaux. Aucun cas n'est validé par une IA seule.

Il existe différentes catégories de mésinformation climatique : le factuellement faux, comme nier le changement climatique, ce qui contredit le consensus scientifique ; et l'infondé, c'est-à-dire une affirmation non étayée par des preuves suffisantes. Le cœur du problème réside dans la confusion permanente entre faits établis et opinions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mme Woessner a cité des cas très précis ; M. De Rugy et Mme Buzyn ont évoqué des exemples très concrets. Or nous avons l'impression que dans votre analyse, vous n'avez jamais mis en avant le fait que ces informations infondées pouvaient également exister dans certaines émissions du service public. Dans le prolongement de la question de M. le rapporteur, disposez-vous de plusieurs exemples de manquement aux règles méthodologiques que vous avez fixées ?

M. Jean Sauvignon. Dans notre rapport, nous identifions que la plus grosse source de désinformation, et je pense que c'est structurel, réside dans les chaînes d'informations en continu. Celles-ci ne prennent pas suffisamment de temps, ni dans la production, ni dans les réactions. On ne recontextualise pas, on n'apporte pas de nuance et on ne définit pas clairement ce qui relève de l'opinion et ce qui relève du fait. Lorsque l'on examine ces chaînes d'information, on constate des cas de désinformation climatique documentés dans le rapport, y compris concernant France Télévisions, France Info TV et France Info Radio. En revanche,

par rapport aux autres chaînes d'information en continu, elles sont nettement moins perméables à la désinformation climatique que les autres.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans ce cas, lorsque je vous pose la question sur Hugo Clément, il faut également pointer ce qui relève du militantisme ou du journalisme. Or j'ai l'impression que vous êtes très prudent. J'ai regardé vos réseaux sociaux – je commence à devenir comme le rapporteur ce qui est dangereux ! - et j'ai vu que vous commentiez sur LinkedIn une émission d'Hugo Clément en qualifiant l'interview de « *formidable* », « *menée de manière incisive* ».

La distinction entre opinion et information repose sur le statut de celui qui s'exprime. S'il est militant, ce n'est pas la même chose que s'il est journaliste. C'est une question fondamentale, qui rejoint votre méthodologie.

M. Jean Sauvignon. Sur le fond, j'ai simplement précisé que l'analyse de l'Observatoire concernait les émissions d'information, critère ne correspondant pas aux émissions d'Hugo Clément.

Certains peuvent être en désaccord avec ce que nous pensons, mais l'objectif consiste à disposer d'une méthodologie suffisamment robuste pour constater la confusion entre fait et opinion. Il est urgent de s'accorder sur ce constat pour débattre légitimement des solutions énergétiques, du rôle du nucléaire et des renouvelables et du rythme d'électrification. Ce débat est légitime, mais évitons toutefois de transformer une opinion en fait. Je pense notamment à l'épisode de black-out en Espagne, où des pseudo-experts ont immédiatement affirmé que le problème était dû aux énergies renouvelables avant toute investigation.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour conclure, le travail d'Hugo Clément relève-t-il selon vous du militantisme ou du journalisme ? Il ne s'agit pas de le cibler en particulier mais il est aujourd'hui l'une des personnes les plus visibles et médiatiques sur les questions de science sur le service public. Libre à France Télévisions de donner l'antenne à des militants, à condition qu'un pluralisme, une diversité de points de vue et de courants soient assurés. Être clair et transparent sur le statut de chacun, savoir « d'où on parle » est indispensable pour rétablir la confiance des Français dans les médias, publics comme privés.

Mme Eva Morel. S'agissant d'Hugo Clément, il est clair qu'il est transparent sur ses convictions personnelles, sur ses réseaux sociaux, sur les personnes qu'il invite et sur les sujets sur lesquels il prend position. La question posée est de savoir si, dans la production de l'information qu'il réalise, ses convictions transparaissent. Ceci est le cas, partiellement, dans les sujets qu'il traite. Nous nous accordons tous pour dire que le sujet environnemental mérite d'être couvert par les médias français.

L'exemple cité par le rapporteur renvoie à une infographie de narratifs figurant dans notre rapport. Il faut distinguer les narratifs des cas. Les cas sont des verbatim fact-checkés un par un par un organisme scientifique indépendant. Les narratifs sont des regroupements de messages généraux ; mais il ne s'agit pas nécessairement de cas de mésinformation.

Mme Géraldine Woessner. Cet échange est très intéressant car nous sommes au cœur du sujet. Nous avons ici une association dont les représentants utilisent des éléments de langage qu'ils ne maîtrisent pas ; vous alignez de façon impressionnante des mots creux qui ne veulent rien dire ! Vous qualifiez de fausses informations des affirmations vraies ! Vous avez par exemple qualifié dans votre rapport de *fake news* l'affirmation selon laquelle le 100 %

d'électricité renouvelable n'est pas possible, en vous appuyant sur un cas californien erroné. Il s'agissait en réalité de quelques minutes par jour et non de quatre-vingt-dix jours continus, comme cela avait été imprudemment avancé.

Vous prétendez corriger la désinformation alors que vous en produisez par biais idéologique. Il n'est pas nécessaire de recourir à des algorithmes pour bien travailler. Sur l'identification des experts, il existe en France des sociétés savantes neutres. Sur le sujet des « méga bassines », les antennes ont invité des militants violents des Soulèvements de la Terre, ultérieurement condamnés par la justice, ou des hydrogéologues engagés, mais jamais la Société française des hydrogéologues, pourtant composée de centaines d'experts.

Il est peut-être moins spectaculaire d'inviter un scientifique qu'un militant maniant la *punchline* et le scandale, mais nous devons au public une information fiable et neutre. Cette exigence vaut pour l'audiovisuel public comme pour l'ensemble des médias.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Bréon, êtes-vous invité sur l'audiovisuel public ? Les représentants de QuotaClimat ont été invités à la sortie de leur rapport, notamment sur France Culture et Radio France. Or, en écoutant ces émissions comme Zoom Zoom Zen, je n'ai pas eu le sentiment que le contradictoire était pleinement respecté, les points de vue semblant largement convergents. Or on voit ici que les positions sont très différentes.

M. François-Marie Bréon. J'ai effectivement été invité à plusieurs émissions sur les services publics. Je rappelle que mon domaine strict de compétence est le climat ; je considère que l'information est assez bonne dans ce domaine. En revanche, j'ai un autre sujet de prédilection, l'énergie en général et le nucléaire en particulier. Or, dans ce domaine, j'ai constaté bien plus d'idioties sur le service public et, de manière assez systématique, la présence de militants antinucléaires, sans réel respect de la pluralité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Morel, avez-vous le sentiment que la contradiction qui vous a été apportée lors de ces émissions était semblable à celle de notre table ronde de ce jour ?

Mme Eva Morel. Je me permets d'élargir puisque les propos concernaient directement nos travaux. S'agissant de la rigueur scientifique, nous disposons de comités scientifiques qui encadrent nos méthodes. L'Observatoire compte un comité de sept personnes et, chez QuotaClimat, nous disposons d'un comité scientifique composé d'écologues et de climatologues reconnus, dont certains membres du Giec. Il est utile de contraster les attaques dont nous faisons l'objet avec cette rigueur scientifique. Nous nous appuyons systématiquement sur des propos scientifiques. Science Feedback est piloté par un climatologue et nous relayons les cas de mésinformation.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je me trompe peut-être mais j'ai le sentiment que vous êtes engagés, que vous avez des convictions, ce qui ne pose évidemment pas de problème en soi. En revanche, je suis dérangé quand je vois émerger dans ces associations ou ONG des « observatoires » qui se prétendent totalement neutres et objectifs et qui sont ensuite requis pour produire des études scientifiques.

Mme Eva Morel. Nous serions ravis qu'il existe un observatoire institutionnalisé, par exemple rattaché à l'Inra, à l'Arcom ou au ministère de la recherche. Au-delà, la question porte sur le rôle des ONG en démocratie, pour porter des sujets. Naturellement, nous avons le droit

d'être engagés sur des thématiques, mais la véritable question concerne les sous-jacents méthodologiques. Pour notre part, nous nous efforçons le plus possible de nous entourer de scientifiques.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne remets pas en cause votre engagement. C'est peut-être à l'Arcom de faire ce travail.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai appris qu'une réunion avait été organisée le mois dernier à l'Élysée par M. Faraco, ambassadeur chargé des négociations sur le changement climatique, afin de positionner QuotaClimat comme organisation de référence dans la lutte contre la désinformation climatique dans les médias. Votre association est engagée, vous ne le niez pas, et elle est contestée, ce qui est normal dans le débat public. Est-ce réellement le rôle de l'Élysée et du président de la République de désigner des ONG contestées comme arbitres sur des faits scientifiques sensibles ? On a eu le même type de débat de labellisation des médias avec RSF. Pouvez-vous confirmer la tenue et l'objet de cette réunion ?

Mme Eva Morel. Cette réunion, qui a eu lieu le 26 février dernier, rassemblait principalement des scientifiques et des représentants de l'État. QuotaClimat n'a pas été positionné comme référent sur les questions de désinformation climatique. Nous avons simplement été auditionnés, aux côtés de scientifiques et de quelques représentants de la société civile sur la meilleure manière de traiter le problème de la désinformation climatique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avez-vous été invité, monsieur Bréon ?

M. François-Marie Bréon. Je n'ai pas été invité à cet événement particulier.

Mme Géraldine Woessner. À la lecture des noms des participants à cette réunion, je constate que très peu de scientifiques avaient été conviés. Certains de ces scientifiques se sont d'ailleurs émus de la teneur des propos qui étaient rapportés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourriez-vous nous faire parvenir cette liste ?

Mme Géraldine Woessner. Oui.

M. François de Rugy. Je souhaite être factuel. Tout à l'heure, les représentants de QuotaClimat ont affirmé ne s'intéresser qu'au climat. Il suffit pourtant de consulter le fil LinkedIn très actif de l'association pour constater autre chose. Une publication datant de six heures ne porte absolument pas sur le climat. Une autre, publiée une semaine auparavant, fait l'éloge de la une du journal *L'Humanité* accusant les pesticides, dans un contexte électoral local en Gironde visant clairement la filière viticole. On trouve également des publications visant Rachida Dati, Pierre-Édouard Stérin ou encore Vincent Bolloré, accusé de rompre le cordon sanitaire contre l'extrême droite en Belgique. Personnellement, je ne vois pas le lien direct avec le climat.

Il est important que ces engagements soient portés à la connaissance des financeurs, d'autant plus que l'association a bénéficié, dès sa création, de financements importants, de plusieurs centaines de milliers d'euros et c'est tant mieux pour vous. Or ces prises de position n'ont rien à voir avec le climat. Par ailleurs, vous avez récemment mis en cause une tribune, dont je suis signataire, contre l'instrumentalisation du cancer.

Sur les antennes de Radio France et de France Télévisions est souvent mise en avant l'idée selon laquelle la principale cause du cancer serait la pollution et les pesticides, laquelle

est pourtant contredite par les données scientifiques. La Société française du cancer rappelle pourtant, de manière factuelle, que les principales causes restent l'alcool, le tabac, l'obésité et la sédentarité, auxquelles s'ajoutent des facteurs génétiques encore mal maîtrisés. Vous avez pourtant qualifié de scandaleux le fait de remettre ces éléments en perspective et mis en cause *Le Point* pour avoir publié cette tribune, pourtant signée majoritairement par des médecins. C'est un problème de vous positionnez comme juge alors que vous avez manifestement un agenda.

M. Jean Sauvignon. Je ne crois pas que l'objet de la commission d'enquête soit QuotaClimat. Nous faisons partie des associations fondatrices et co-porteuses de l'Observatoire des médias sur l'écologie. Notre rapport sur la désinformation se concentre exclusivement sur le sujet du climat, que nous avons initialement défini.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il ne revient pas à cette commission d'enquête de juger une association, mais dans un contexte de défiance généralisée envers les médias, la transparence est indispensable.

Votre Observatoire, comme d'autres, se présente comme neutre, objectif et impartial, alors même que vos engagements politiques sont visibles. Il ne s'agit pas de contester votre droit à l'engagement, bien au contraire. Il est sain que des acteurs de la société civile s'engagent. En revanche, la prétention à l'objectivité absolue interroge, lorsque les analyses produites servent ensuite de références médiatiques et politiques pour juger la manière dont la science est traitée dans l'audiovisuel public.

La question posée est donc fondamentale. Nous avons besoin d'un régulateur réellement indépendant, capable de garantir à tout moment l'objectivité, l'impartialité et la neutralité dans le traitement de l'information scientifique et environnementale. C'est sans doute dans cette direction que le rapporteur formulera ses propositions. Encore une fois, personne ne remet en cause votre engagement politique. Le débat porte en réalité sur la confusion entre militantisme assumé et production d'outils présentés comme neutres, dans un domaine aussi sensible que la science et l'information du public.

M. Jean Sauvignon. Encore une fois, les comités d'experts relisent des méthodologies et viennent documenter les biais, qui sont toujours existants.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On ne va pas rouvrir le débat. Je vous remercie.

La séance s'achève à dix-neuf heures vingt.

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Charles Alloncle, Mme Céline Calvez, M. Emmanuel Maurel, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian.